



> Conditions d'admissions

- Pour les BTS : seront admis les étudiants issus d'un **baccalauréat** ou de l'enseignement supérieur, sur présentation des notes obtenues au dernier diplôme et du livret scolaire. La qualité des résultats sera appréciée par le responsable de formation après un entretien individuel.
- Pour les DECF : seront admis les candidats issus d'un BTS Comptabilité et Gestion, d'un DPECF, d'un DUT GEA option fc, d'un DUT Administration des collectivités publiques option fc. Toutefois, une étude spécifique de la formation d'un candidat non issu de ce type d'enseignement est envisageable.
- Pour les Diplômes Européens seront admis les étudiants issus d'un BAC+2 (BTS, DUT, DEUG...).

> Principe

Les candidats bénéficient du **Régime étudiant**, carte étudiant, sécurité sociale et mutuelle complémentaire, droit aux restaurants universitaires et réductions étudiantes.

L'obtention d'une **bourse de l'Enseignement Supérieur Privé** est possible à partir de l'étude des revenus familiaux, de même que l'on peut obtenir des prêts étudiants auprès d'une banque.

Les étudiants sont couverts par l'école et par la sécurité sociale :

- Pour les accidents survenus à l'intérieur des locaux
- Pendant les périodes de stages

> Fonctionnement

Les cours se déroulent du lundi au vendredi, au rythme du référentiel et du calendrier de l'éducation nationale.

Suivi individualisé et contrôle des résultats par le responsable de la section. Contrôles continus des connaissances.

Examens blancs semestriels, dans les conditions les plus proches de l'examen final

Redoublement de la première année gratuit (sous condition d'avis favorable du conseil de classe)

> Stages en entreprises

Pour les BTS, 2 stages sont obligatoires en complément de la formation théorique, de 6 à 10 semaines la première année et de 3 ou 4 semaines la seconde année. Ces stages viennent en complément d'actions professionnelles ou commerciales appliquées, ponctuelles au cours des deux ans. (voir BTS envisagé).

Dans tous les cas, les offres de stages reçues par l'établissement sont à disposition des étudiants, et un conseiller pédagogique peut vous aider durant toute l'année dans vos démarches.

> Etapes pour admission :

- Retrait du dossier de candidature à retourner dûment rempli avec les pièces demandées (pas de frais de dossier)
- Une fois le dossier reçu, étude de la candidature par le responsable pédagogique qui fixera aussi un rendez-vous par retour de courrier pour un entretien individuel.
- Décision sur l'admission
- Si l'avis est favorable, le candidat doit rapidement retourner à ETCH le bulletin et le droit d'inscription pour valider son admission définitive dans la section choisie.
- Il recevra le calendrier de la rentrée au cours des vacances d'été



> Paiement :

- Mensuel, par 8 versements
- La totalité en début d'année scolaire, avec un escompte de 5%.
- Rappel : une étude de bourse est envisageable.

> Association des étudiants

Organise différentes manifestations et voyages d'études.